



## **ASSEMBLEE GENERALE DE L'AMR 83**

### **Association des Maires Ruraux du Var**

MOTION : EC 145

Depuis plusieurs années les maires ruraux du Var attirent l'attention des Pouvoirs publics sur les dysfonctionnements de la permanence des soins et des transports sanitaires d'urgence dans la partie rurale du département.

Depuis le mois de mai 2009 la présence d'un hélicoptère de la sécurité civile, d'abord de type « écureuil », puis « EC145 », médicalisé en centre Var (Le Cannet des Maures) a représenté, avec une moyenne de deux interventions par jour, une amélioration très sensible de la situation.

Pour l'heure, cependant, il s'agit seulement d'une expérimentation jusqu'à fin d'octobre 2009.

Les maires ruraux du Var réunis en Assemblée générale le 3 octobre 2009 à Rians,

Considérant que la population du Var, avoisinant 1 million d'habitants, double en période estivale, voire décuple dans certaines zones du Haut-Var (Verdon, Lac de sainte Croix)

Considérant le résultat très positif de l'expérimentation menée depuis mai 2009 qui place le Var au nombre des dix premiers départements de France quant au nombre de missions effectuées par hélicoptère médicalisé

Considérant que les départements des Bouches du Rhône et des Alpes maritimes bénéficient en permanence, chacun de deux hélicoptères médicalisés de la sécurité civile et le Var d'aucun;

Considérant que ce type d'intervention, en mettant les victimes à moins de 30 minutes d'un plateau technique médical de haut niveau, constitue la meilleure réponse aux accidents en général et de santé graves en particulier ;

Considérant que l'hélicoptère de type « EC145 », susceptible d'emporter, outre le pilote et le patient, un médecin et un infirmier permet la mise en place d'un véritable SMUR aérien, réglementaire ;

Considérant le caractère très rural du centre et haut-var, le caractère chahuté de son relief, que de nombreuses communes s'y trouvent éloignées d'un centre hospitalier,

Considérant que le principe d'égal accès au service public a valeur constitutionnelle,

Demandent à Monsieur le Ministre de l'Intérieur, de l'outre-mer et des collectivités locales :

-La pérennisation de la présence d'un hélicoptère de la sécurité civile au Cannet des Maures,

-L'installation d'une véritable base de sécurité civile en centre Var

Montée de la Calade BP 3  
83830 Figanières

Tél 06.32.26.83.43 Fax 04.94.70.92.58 email : [senateur.collombat@wanadoo.fr](mailto:senateur.collombat@wanadoo.fr)